



Question écrite de Monsieur Cools sur les souffleurs et autres engins bruyants

Des habitants se plaignent régulièrement dans plusieurs de nos rues et avenues du bruit engendré par les souffleurs pour rassembler les feuilles mortes avant leur enlèvement. Un travail nécessaire.

Aujourd’hui les souffleurs utilisés sont des souffleurs à moteur thermique. Il existe pourtant des souffleurs électriques qui fonctionnent sur batterie. L’usage de tels souffleurs est-il envisagé ainsi que leur acquisition lors du renouvellement de ces engins ?

Des débroussailleuses et des tailles haies électriques fonctionnant avec des batteries existent également. De manière générale les services communaux programment-ils de s’équiper progressivement avec des engins produisant moins de pollution sonore ?

Réponse du Collège :

Plusieurs services communaux s’équipent depuis plusieurs années et utilisent actuellement des engins électriques.

Le service vert utilise du matériel électrique ou les moyens mécaniques lorsque c'est possible. Le service vert commande en effet des appareils électriques depuis 2017. Voici le matériel électrique dont dispose actuellement le service vert :

- 4 souffleurs
- 4 débroussailleuses
- 5 taille haies
- 1 scie perche
- 2 désherbeuses
- 1 tondeuse

Le service de la propreté utilise du matériel électrique depuis 2023. L'utilisation de ces engins fait encore face à certaines contraintes comme la puissance des batteries. Le balayeur travaillant une journée entière avec une petite souffleuse a besoin de 2 à 4 batteries. Il n'est actuellement pas possible de charger l'ensemble des batteries en une nuit. L'utilisation des débroussailleuses électriques ne pose pas ces problèmes. Le service propreté doit en conséquence utiliser des souffleuses thermiques en haute saison.

Le service des sports utilise actuellement des souffleuses électriques et des souffleuses thermiques plus anciennes. Il veille à limiter l'utilisation de ces dernières au maximum. Les souffleuses électriques, bien qu'elles soient plus silencieuses et plus écologiques, sont plus lourdes à manipuler et disposent d'une autonomie plus réduite. Pour un même volume de travail, leur usage peut donc demander davantage de temps et d'efforts.

Les services communaux restent attentifs à l'évolution du marché et aux avancées technologiques, afin d'améliorer leurs pratiques en matière de pollution (qu'elle soit sonore ou environnementale), d'ergonomie pour nos ouvriers, et d'optimisation des plannings de travail.